



Le renouvellement automatique de l'adhésion

Le prélèvement automatique de votre adhésion est une option très sécurisée. C'est par la création d'un [prélèvement SEPA](#) que vous pourrez nous donner l'autorisation de prélever automatiquement chaque fin d'année votre adhésion. Si vous décidez d'arrêter ce paiement par prélèvement, vous n'aurez simplement qu'à envoyer un courriel ou un courrier de résiliation à l'AMAR.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
.....

Code

postable : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Est intéressé par la procédure de renouvellement automatique de l'adhésion dans les conditions indiquées ci-dessus.

Fait à : Le :

Signature